

BANQUE DE MONTREAL

Compte-rendu de la 83ème assemblée générale

UN RAPPORT SATISFAISANT

Remarques de M. Clouston sur la situation générale du commerce au Canada

La 83e assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal a eu lieu à la salle du Conseil de cette institution, lundi, à 1 h. après-midi.

Etaient présents: Hon. George A. Drummond, vice-président; Sir William Macdonald, Hon. Jame O'Brien, Cap. Benyon, MM. R. B. Angus, A. W. Hooper, Hector Mackenzie, David Morrice, F. S. Lyman, K. C.; F. T. Judah, K. C.; B. A. Boas, J. G. Shetsinger, W. H. Evans, W. J. Buchanan, E. B. Greenshields, Richard White, A. T. Taylor, G. Try-Davies, Henry Dobell, Hugh Cameron, M. S. Foley, Henry Mason, H. Drummond, A. Walmsley, Nicholas Murphy, John Morrison.

Sur proposition de M. R. B. Angus, l'Hon. George A. Drummond, vice-président, est à l'unanimité nommé pour présider en l'absence du Président, le Très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal.

Sur proposition de M. F. T. Judah appuyé par M. Hy Dobell, il est déclaré que: "Les MM. dont les noms suivent sont nommés pour agir en qualité de scrutateurs: MM. F. S. Lyman, K. C. et W. J. Buchanan et que M. James Aird est le secrétaire de l'assemblée."

RAPPORT DES DIRECTEURS

Le Rapport des directeurs aux Actionnaires à leur quatre-vingt-troisième assemblée générale annuelle est alors lu par M. E. S. Clouston, gérant-général, dans les termes suivants:

Les Directeurs ont le plaisir de vous présenter le quatre-vingt-troisième rapport annuel indiquant le résultat des opérations de la Banque pour l'année terminée le 30 avril 1901.

BILAN GÉNÉRAL AU 30 AVRIL 1901

PASSIF		
Capita-actions		\$12,000,000 00
Réserve	\$ 7,000,000 00	
Balances des profits reportée	761,703 19	
	\$ 7,761,703 19	
Dividendes non réclamés	2,432 01	
Dividende semi-annuel payable le 1er juin 1901	600,000 00	8,367,135 20
		20,367,135 20
Billets de la banque, en circulation	\$ 6,182,211 00	
Dépôts ne portant pas intérêt	18,184,771 47	
Dépôts portant intérêt	51,501,853 13	
Balances dues aux autres banques du Canada	46,823 93	
		79,214,921 53
		\$99,582,059 73
ACTIF		
Monnaies courantes d'or et d'argent	\$ 2,361,358 36	
Billets à demande du gouvernement	3,172,440 25	
Dépôt fait au gouvernement fédéral, suivant acte du Parlement, en garantie de la circulation des billets de banque en général	310,000 00	
Du par les agences de cette banque ou par d'autres banques de la Grande-Bretagne	\$ 2,536,166 61	
Du par les agences de cette banque et par d'autres banques à l'étranger	2,264,257 63	
Prêts à demande et à court terme en Grande-Bretagne et aux Etats Unis	23,533,628 00	28,337,052 24
Obligations ou effets du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux	617,930 93	
Bons, débiteures et actions de chemins de fer et autres	2,889,973 17	
Billets et chèques d'autres banques	1,690,470 10	
		\$39,882,225 05
Propriétés de la banque à Montréal et succursales		600,000 00
Prêts courants et escompte au Canada et ailleurs (le rabais de l'intérêt réservé) et autre actif	\$58,859,419 34	
Créances garanties par hypothèque ou autrement	131,135 27	
Créances en souffrance non spécialement garanties (provision faite pour les pertes)	118,250 07	59,099,834 68
		\$99,582,059 73

E. S. CLOUSTON
Gérant-Général.

Banque de Montréal, 30 avril 1901.

LE GÉRANT GÉNÉRAL

M. Clouston-dit alors:

Le rapport qui vous est soumis demande quelque explication—car il a été établi en conformité de la Loi des Banques amendée à la dernière session et il comprend maintenant nos opérations avec l'étranger comme celles du Canada. Les rapports précédents indiquaient seulement les balances qui nous seraient dues en d'autres pays après que nos opérations y auraient été liquidées. En conséquence, notre rapport actuel comprend tous les dépôts et les prêts ailleurs qu'au Canada. Il en résulte une impossibilité de comparaison avec les rapports précédents, mais pour le renseignement des actionnaires je dois dire que les principaux changements dans nos opérations au Canada sont les suivants:

Circulation, augmentation	\$ 321,000
Dépôts sans intérêt, augmentation	1,963,000
Dépôts portant intérêt, augmentation	5,422,000
Prêts courants et escomptes, diminution	360,000

Vous voudrez bien remarquer que nos profits dépassent un peu ceux de l'année dernière et le rapport est un des plus forts que nous ayons eu le plaisir de mettre sous vos yeux.

Comme les chartes de toutes les banques devaient expirer en juillet de cette année, une autre période de dix ans leur a été étendue en même temps qu'il a été apporté certains amendements à l'Acte des Banques.

Les principaux changements sont:

Le taux d'intérêt sur les billets de banques en état de suspension est réduit de 6 à 5 p. c.

Pouvoir a été accordé permettant à une banque d'acheter l'actif d'une autre banque; ainsi est abattue la barrière qui empêchait autrefois l'amalgamation des banques.

En sus du rapport annuel des dividendes et des balances non-réclamées, nous sommes également requis de fournir un rapport de toutes les traites et lettres de change émises et restant impayées.

Dans le cas où une banque suspendrait ses paiements, l'Association des Banquiers Canadiens a les pouvoirs de nommer un curateur. Cette association a également reçu la mission d'inspecter et de surveiller les comptes de billets en circulation de toutes les banques de la Confédération: c'est un accroissement de garantie, s'il en était toutefois besoin, pour la monnaie circulante du pays. Dans cette voie, l'Association devient pratiquement l'agent du Gouvernement pour l'administration de la loi.

La forme de notre rapport au gouvernement a été changée; des détails plus complets sont maintenant exigés. C'est ce qui a rendu recommandable la nouvelle forme du rapport qui vous est présenté. D'autres changements sont d'un intérêt plus grand pour les banquiers que pour le public. Généralement parlant, les changements ont été faits dans le but de renforcer et d'améliorer la Loi sous laquelle nous avons opéré pendant les dix dernières années.

A la dernière session du Parlement, le Ministre des Finances a obtenu le pouvoir d'établir un hôtel pour la frappe des monnaies. L'opinion des banquiers, à un point de vue qui n'a rien d'égoïste, mais à celui que nous avons cru être du plus grand intérêt pour le pays entier, s'est fait jour à la dernière assemblée annuelle de l'Association des Banquiers et je ne me propose pas de rien dire ici sur ce sujet. L'Acte est simplement permissif et il se peut qu'en examinant plus attentivement la question le gouvernement prenne la décision de ne pas encourir des dépenses considérables qui serviraient à détériorer la valeur de l'un de nos produits, car l'or en barres a plus de valeur pour payer